

COMMUNE DE VERSAUGUES
COMPTE RENDU N°2016/07 DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 23 decembre 2016

L'an deux mil seize, le vendredi 23 décembre à 18h00,
le Conseil Municipal de VERSAUGUES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Louis ACCARY, Maire.

Date de Convocation : 15 décembre 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Nombre de Présents : 09 Nombre de Votants : 11

Étaient présents : Louis ACCARY, Maire, Patrick BERLAND et Colette RISSO, Adjoint
Chantal MERLE, Daniel BOURGEON, Christophe BORDE, Ludovic DAVID, Stéphane MURE
et Nathalie KRZEMINSKI , Conseillers Municipaux.

Étaient absentes : Martine CHATELLIER qui donne pouvoir à Chantal MERLE
Betty CARLI qui donne pouvoir à Colette RISSO

Secrétaire de séance : Colette RISSO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

1°) – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE :

APPROUVE le compte-rendu de la précédente séance en date du 28 octobre 2016 qui n'appelle aucune remarque ni observation particulière.

2°) – DESIGNATION DE 2 DELEGUES AUPRES DU GRAND CHAROLAIS :

Le Maire donne lecture de l'arrêté de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire en date du 16 décembre 2016 entérinant la création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de :

- La Communauté de Communes de PARAY-LE-MONIAL
- La Communauté de Communes de DIGOIN-VAL de LOIRE
- La Communauté de Communes du CHAROLAIS
- avec extension à la Commune de MARIZY - LE ROUSSET.

Ce nouvel établissement prend le nom de « Le Grand Charolais ».

Le Maire demande au Conseil de désigner 2 délégués.

Le Conseil désigne :

- Monsieur Louis ACCARY, délégué titulaire,
- Monsieur Patrick BERLAND, délégué titulaire.

3°) - DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES :

Le Maire demande au Conseil de désigner un délégué auprès de la Commission locale d'Evaluation des Transferts de Charges,

Le Conseil désigne Madame Colette RISSO à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charge.

4°) - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL :

Le Maire présente au Conseil la convention de mise à disposition du personnel communal auprès de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARAY-LE-MONIAL,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention pour la mise à disposition du personnel communal du 15 décembre 2016 au 15 décembre 2017 auprès de la ComCom de PARAY-LE-MONIAL.

5°) - RIFSEP

Le Conseil entérine la décision prise lors de la réunion du 28 octobre pour le régime indemnitaire, projet présenté au CDG, qui a émis un avis défavorable, son avis n'étant que consultatif.

Le Conseil charge le Maire de prendre l'arrêté correspondant.

6°) - VIREMENTS DE CREDITS :

Sur proposition du Maire le Conseil Municipal délibère favorablement à un virement de crédits de 500 €, entre chapitre, en fonctionnement - sans incidence sur le budget -.

7°) FRAIS DE FONCTIONNEMENT ELEVES SCOLARISES A SAINT-YAN

Le Conseil accepte de prendre en charge les frais de fonctionnement des élèves scolarisés à SAINT-YAN : 3 élèves à 650 € soit 1.750 €.

La séance est close à 19h00.

La Secrétaire de séance,

Colette RISSO

Le Maire,

Louis ACCARY